

## RAPPORT 12-07

Au nom d'un groupe de travail \*\*\* (au sein de la Commission II)

# La lutte contre le dopage : un enjeu de santé publique

MOTS-CLÉS : DOPAGE SPORTIF

## *The flight against doping : a public health challenge*

KEY-WORDS (Index medicus) : DOPING IN SPORTS

**Les auteurs déclarent n'avoir aucun conflit d'intérêt avec le contenu de ce rapport**

Michel RIEU \* et Patrice QUENEAU \*\*

### ***Historique et contexte de la demande exprimée en 2010***

***par Roger HENRION, Président de l'Académie nationale de médecine 2010***

« En avril 2010, l'Académie, devant l'extension du dopage et la gravité de ses conséquences, a décidé de créer un nouveau groupe de travail ciblé sur le dopage.../... Ses conclusions devraient permettre à l'Académie de jouer pleinement son rôle institutionnel en matière de dopage en apportant son soutien à l'action de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), notamment dans le domaine de la recherche. » (Colloque scientifique de l'AFLD, 10 juin 2010).

## RÉSUMÉ

*Dans son rapport, l'Académie nationale de médecine identifie le dopage comme une tricherie qui est non seulement contraire à l'esprit du sport mais présente aussi des risques pour la santé des sportifs. L'existence du Code mondial anti-dopage (le « Code ») élaboré en 2003 et revu en 2009 constitue une démarche pertinente et*

---

\* Conseiller scientifique de l'Agence française de lutte contre le dopage.

\*\* Membre de l'ANM.

\*\*\* Groupe de travail : Membres de l'Académie nationale de médecine : P. Queneau (coordonateur et Membre correspondant Académie nationale de pharmacie), Michel Rieu, Claude Boudène, Roger Henrion, René Mornex, Jean-Pierre Goullé, Yvan Toutou. Et MC Mourren (Membre correspondant de l'ANM). Membres Académie nationale de pharmacie : Yvan Toutou, Pierre Goullé, Paul Lafargue et Patrick Magaloff.

*Tirés à part* : Professeur Patrice Queneau, même adresse

harmonisée. L'Agence mondiale anti-dopage (AMA), créée en 2000, veille à la bonne application des règles du Code et coordonne la lutte contre le dopage en collaboration avec le Comité international olympique (CIO), les Fédération sportives internationales et nationales, les organisations nationales anti-dopage (en France l'AFLD). Le dopage sportif représente un réel problème de santé publique : de nombreuses études réalisées dans le monde montrent que 3 à 5 % des adolescents qui suivent un entraînement quotidien ont été déjà confrontés au dopage. Ce chiffre est certainement plus élevé chez les adultes. Malheureusement, la lutte contre le dopage se heurte à de nombreuses difficultés d'ordre scientifique, réglementaire et sociologique.

## SUMMARY

The French National Academy of Medicine has released a report underlining the fact that doping is a form of cheating that not only violates the spirit of sport but also threatens users' health. The development of an universal World Anti-Doping Code (the " Code ") in 2003 and 2009 ensured a more consistent and harmonized global approach. The World Anti-Doping Agency attends to the application of the " Code " and coordinates the fight against doping in sport, in collaboration with the International Olympic Committee, International and National Federations, and National Anti-Doping Organisations. Doping in sport is a true public health issue, as epidemiological studies published worldwide show that 3 to 5 % of adolescents who train on a daily basis engage in doping, and that doping is probably more prevalent than among adults. Unfortunately, the fight against doping comes up against numerous scientific, regulatory and sociological hurdles.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le dopage représente un **danger pour la santé publique**, notamment pour les jeunes. Il réduit les bénéfices pour la santé que l'on peut attendre de la pratique régulière des activités physiques et sportives lorsqu'elle est bien adaptée aux capacités des individus.

L'introduction des paris en ligne accroît notablement les risques et nécessite d'autant plus un renforcement de la lutte contre le dopage.

**En conséquence, l'Académie nationale de médecine exprime les recommandations suivantes :**

- 1 — Réaffirmer la compétence de l'État pour développer une *politique volontariste de prévention du dopage*, enjeu majeur de **santé publique**, menée en toute indépendance des pressions économiques, sportives ou politiques. Réintroduire dans le **Code de santé publique** les articles du Code du sport se référant à la lutte contre le dopage et à la protection de

la santé du sportif pourrait être une illustration de cette volonté. Comme l'exige la législation et le Code de déontologie, garantir statutairement ***l'indépendance des médecins*** vis-à-vis des fédérations sportives et des ligues professionnelles ; affirmer leur autorité sur tous les agents de santé, toute intervention à visée thérapeutique ou préventive par des personnes non qualifiées devant obtenir leur accord.

- 2 — Mettre en place un **observatoire des accidents** et complications liés au dopage. L'Académie demande que **tout décès sur un terrain de sport soit obligatoirement suivi d'une autopsie** comportant un examen anatomo-pathologique, toxicologique et génétique.
- 3 — Développer toutes les **collaborations possibles** pour partager les informations utiles concernant :
  - *les produits dopants*, y compris ceux en développement et les méthodes d'analyse permettant leur détection précoce.
  - *Leur vente sur internet* (en collaboration avec les fournisseurs d'accès), y compris les contrefaçons,
  - *leur délivrance par voie postale* (en collaborations avec les services des douanes et des postes).
- 4 — Agir à l'échelon international pour obtenir qu'un certain nombre de modifications soient introduites dans le **Code mondial anti-dopage**. Il convient notamment :
  - *d'alléger le calendrier sportif* ou d'établir des normes fixant, selon les sports, une limite individuelle au nombre de participations des sportifs aux compétitions.
  - *de limiter la compétence des fédérations internationales* aux seules grandes manifestations sportives de renom effectivement international. En effet, il s'agit d'éviter que de trop nombreuses épreuves de niveau national, voire régional concernant beaucoup d'amateurs, ne se réfugient derrière un statut, de fait, d'extraterritorialité, échappant ainsi aux règles contraignantes de la lutte antidopage telles qu'elles sont définies dans le Code français du sport.
- 5 — Développer une politique de **recherche**, notamment : *épidémiologique*, permettant d'évaluer l'étendue du fléau et les atteintes à la santé qu'il induit et portant sur les thèmes de grande actualité :
  - *nouvelles techniques d'analyse* (progrès à faire par rapport aux grands pays européens),
  - *nouveaux produits dopants*,
  - *nouvelles conduites anti-dopage*, avec développement des méthodes de profilage biologique.
- 6 — Mettre en œuvre une **formation** approfondie concernant le dopage, ses méthodes et ses risques pour tous les éducateurs y compris ceux de

l'Éducation nationale, qui doivent devenir un pivot essentiel de la prévention chez les jeunes.

Inclure cette problématique dans la formation initiale et continue des professionnels de santé qui représentent des vecteurs essentiels de messages de prévention.

Dans le cadre de l'application de la nouvelle loi du 1<sup>er</sup> février 2012 [5], veiller à l'inscription dans le cahier des charges des **sociétés de diffusion audio-visuelle** des spots d'information concernant le dopage.

*L'Académie saisie dans sa séance du mardi 5 juin 2012, a adopté le texte de ce rapport à l'unanimité.*

*Ce rapport dans son intégralité peut être consulté sur le site  
[www.academie-medecine.fr](http://www.academie-medecine.fr)*